



## REMISE DU PRIX René RENO 2009

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont créé en 2008 le **Prix René RENO**.\*

Ce prix est appelé René RENO, en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006). Il récompense la collectivité ayant réalisé un projet d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture et ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par les autres collectivités

Le Lauréat 2009 a été la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour la « Charte Paysagère et environnementale des Costières de Nîmes ».

*La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été initiée par le syndicat de l'AOC Costières de Nîmes en janvier 2006, en partenariat avec la communauté d'agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon. L'objectif était de valoriser l'image des produits AOC, gérer le cadre de vie et préserver les ressources naturelles. La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été officiellement signée le 5 juillet 2007 marquant le point de départ de l'animation et de la mise en œuvre du projet de territoire.*

Le trophée, une sculpture en verre de Frédéric Morin de Saillans (26), a été remis à M. Jean-Paul Fournier, Sénateur-Maire de Nîmes et président de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole ( Adhérente de l'ANEV) le samedi 5 juin 2010 à l'occasion de l'inauguration des Journées Méditerranéennes des Saveurs par M. Francis Fabre, trésorier de l'ANEV et maire de Domazan (30).

A cette occasion ont été dévoilés les noms des journalistes lauréats pour leurs article du Prix R. Renou 2008. Il s'agit de Florence Bal pour son article dans le Journal « La Vigne » et de Marc Vanhellemont dans le journal « In Vino Veritas » (Belgique). Ils recevront leurs lots des partenaires vins du Prix René Renou.

\*Un club des partenaires du Prix a été créé constitué de partenaires motivés pour la défense de la Culture du Vin : **Vitisphère, Wineturisminfrance.com, l'Association de la Presse du Vin (A.P.V), le Vit'eff** et les syndicats des Crus « **Vinsobres** » et « **Bonnezeaux** » pour donner plus de visibilité au lauréat et à la cause du vin.

**Charte sur :** <http://www.costieres-nimes.com/charte-paysagere-et-environnementale/Index.html>

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - e-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)



*Photo : remise du Prix à J-P.Fournier , sénateur-maire de Nîmes*



***René RENO***

**René Renou**, président du Comité national des vins et eaux-de-vie de l'INAO, est décédé le 19 juin 2006 lors d'un déplacement en Corée du Sud à Séoul pour une mission de la Sopexa. Il venait d'avoir 54 ans. Viticulteur à Thouarcé (Maine-et-Loire) en AOC Bonnezeaux, président du syndicat de Bonnezeaux, ancien président de la Coopérative de Distillerie, de la

**ANUV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - e-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)



Fédération viticole de l'Anjou et du Comité interprofessionnel viticole de l'Anjou, ancien membre du Comité vins de l'INAO, président du Comité régional INAO Val de Loire, René Renou avait été nommé en mars 2000 à la tête du comité vins de l'INAO et venait d'être reconduit dans ses fonctions.

Durant sa présidence, René Renou a défendu avec détermination une réforme profonde des appellations d'origine contrôlée et son action s'est notamment articulée autour de la réécriture des décrets, du contrôle des conditions de production et de la réforme de l'agrément. En 2004, il avait lancé l'idée d'une appellation d'origine contrôlée d'excellence (AOC E), basée sur des conditions plus strictes que les AOC. Début juin 2006, le Comité national des vins de l'INAO avait adopté le principe d'une segmentation de l'offre des AOC en deux catégories, la première se référant à des *“critères stricts de production relatifs à un lien fort au terroir, une notoriété établie alliée à des facteurs humains et naturels”* et une deuxième *“plus souple, permettant notamment d'utiliser de nouvelles technologies”*. Soit *“des vins de rêve, les AOC, dont la logique économique reste traditionnelle, et des AO, des vins plaisir, faciles à boire”*, expliquait René Renou, qui appelait d'autre part à *“une remise en ordre du système basée sur les données du marché”*.

Lors d'un Interview en 2001 il nous confiait : *« Dites bien aux élus du vin que leur rôle est primordial pour conforter l'image des appellations d'origine. Ils doivent soutenir toutes les initiatives qui tendent à donner du sens culturel, touristique ou historique au vin. La mise en valeur du terroir passe aussi par la maintenance des traditions, de la gastronomie, la conservation des paysages, de l'environnement. Tout ce qui va dans ce sens doit être encouragé. Nous comptons aussi sur eux pour cela. »*

C'était un fervent défenseur de la culture du vin à la française qu'il savait menacée et c'est pourquoi il soutenait tous ceux qui ne baissent pas les bras face à ce déclin.

Il avait l'habitude de citer la phrase de Saint-Exupéry *«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants»*. Son message doit être entendu.

**ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE**

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - e-mail : [contact@elusduvin.org](mailto:contact@elusduvin.org)